



Arrondissement des Andelys
Canton de Vernon

SAINTE GENEVIÈVE LÈS GASNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Le 24 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie sous la présidence de Héléna MARTINEZ, Le Maire, suivant convocation transmise le vendredi 18 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BOISRENOULT Katia, BROCARD JérémY, CADEC Elody, CUEILLE Frédéric, DUJARDIN Virginie, GOUTAUDIER Virginie, LAVAUX Geneviève, LEGRAND Alain, MARTINEZ Héléna, MAZURE Christian, PANCHOUT Isabelle, RAMETTE Marie, SCHROEYERS Jean-Yves

Excusé ayant donné procuration : AIGNEL Reynald à MAZURE Christian, GRUMBACH Yann à PANCHOUT Isabelle

Secrétaire de séance : LAVAUX Geneviève

2026-034 - MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DU POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL À TEMPS NON COMPLET (INFÉRIEURE OU ÉGALE À 10%) DIMINUTION - DURÉE ACTUELLE 19.60/35ÈME— NOUVELLE DURÉE À 18.60/35ÈME À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2026.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération n°2025-38 du 1/10/2025 : Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un poste à 16.66/35^{ème} (Restructuration et réorganisation des services municipaux périscolaires, de cantine et de ménage scolaire) – Nouvelle DHS 19.60/35^{ème} au 01/10/2025.

Le Maire informe l'assemblée :

Qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu de la réorganisation de l'école et afin d'intégrer le ménage de la mairie, considérant les besoins du service, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire précise qu'il n'y a pas lieu de saisir le Comité Social Territorial du CDG27 car la modification du temps de travail n'excède pas 10% du temps de travail initial.

Le Maire propose à l'assemblée la modification de la durée hebdomadaire du poste :

- Suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial permanent contractuel à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 19.60/35^{ème} soit 19h36mn (animation du périscolaire principalement le matin –

ménage côté primaire et local périscolaire – polyvalence à la cantine).
 et simultanément

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent contractuel à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 18.60/35^{ème} soit 18h36mn (animation du périscolaire du soir + ménage école et mairie + restauration scolaire) avec une rémunération au grade d'adjoint technique territorial échelon 1.
 (motif du recours à un agent contractuel : article L332-8, 3° du code général de la fonction publique).
 à compter du 01/10/2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois (voir annexe)
- précise que les crédits sont suffisants au budget de l'exercice en cours.

ANNEXE du 24/09/2026

TABLEAU DES EMPLOIS au 01/10/2026

		Emplois budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire
	<i>Filière Administrative</i>			
Catégorie B	Rédacteur (délibération n°2024-30 du 18/10/2024)	1	1	30/35 ^{ème}
	<i>Filière technique</i>			
	Adjoint technique territorial (délibération 2025-46 du 16.10.2025)	1	1	35/35 ^{ème}
	Adjoint technique territorial (délibération n°2021-43 du 03/09/2021)	1	1	26.69/35 ^{ème} (26h et 39mn)
	Adjoint technique territorial créé au 1/10/2025 par délibération 2025-39 du 01/10/2025	1	1	10.98/35 ^{ème} (10h et 59mn)
	Adjoint technique territorial créé au 1/10/2025 par délibération 2025-38 du 01/10/2025 poste supprimé au 1.10.2026 par cette délibération du 24/09/2026	1	0	19.60/35 ^{ème} (19h et 36mn)
	Adjoint technique territorial créé au 1/10/2026 par cette délibération du 24/09/2026	1	1	18.60/35 ^{ème} (19h et 36mn)
	Adjoint technique territorial créé au 1/10/2025 par délibération 2025-41 du 01/10/2025	1	1	6.27/35 ^{ème} (6h et 16mn)
	Adjoint technique territorial créé au 1/10/2025 par délibération 2025-42 du 01/10/2025	1	1	6.27/35 ^{ème} (6h et 16mn)

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 24 septembre 2026

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 027-212705404-20260924-2026_034-DE



Fait et délibéré le 24 septembre 2026

La présidence de séance,
Hélène MARTINEZ, Le Maire

Le secrétariat de séance,
Geneviève LAVAUX



Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 027-212705404-20260924-2026_034-DE

